

Règlement numéro 920-2018 modifiant le règlement numéro 905-2017 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service d'urbanisme de la Municipalité de Montebello

ATTENDU l'adoption prochaine du règlement PPCMOI et que des frais sont à prévoir pour l'analyse d'une demande d'un PPCMOI;

ATTENDU que l'avis de motion ainsi que le projet de règlement ont dûment été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2018.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le règlement numéro 920-2018 modifiant le règlement numéro 905-2017 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : ANNEXE A – AJOUT À LA SECTION 6

c) Analyse d'une demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-18-01)	200 \$, plus les frais de publication et d'affichage
--	--

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION :
PROJET DE RÈGLEMENT :
ADOPTION DU RÈGLEMENT :
AVIS PUBLIC :
NUMÉRO DE RÉOLUTION :

17 septembre 2018
17 septembre 2018
15 octobre 2018
17 octobre 2018
2018-10-233



Martin Deschênes
Maire



Benoit Hébert
Directeur général secrétaire-trésorier